

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2019

Approbation procès-verbal réunion antérieure

Sans observation, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 octobre est approuvé à l'unanimité.

Points et réunions diverses

Points dossiers :

M. le Maire fait état de l'évolution des dossiers de la dernière séance qui seront abordés au cours de la présente séance.

- **Tapage nocturne en centre bourg :** M. le Maire informe les élus qu'un mail a été transmis à la gendarmerie pour faire part de ces faits. La brigade de gendarmerie stipule quelques signalements en ce sens et engage les plaignants à se manifester au moment desdits faits.
- **Page Facebook :** Mme Magali MORIN informe que le compte Facebook de la commune a été créé, que 3 administrateurs ont été désignés et que des essais vont être initiés avant de rendre publique cette page. Elle sera, par ailleurs, annoncée dans la prochaine lettre d'infos qui doit paraître mi-décembre.
- **Décorations de Noël :** La mise en place des illuminations de Noël doit s'effectuer à compter du 10 décembre.
- **Sentier de randonnée :** La réhabilitation d'un sentier de randonnée sur le Nord de la commune a bien été actée en conseil communautaire. Un travail de bornage va être élaboré en amont par Touraine Vallée de l'Indre en partenariat avec la commune.
- **Renouvellement contrat aidé services techniques :** La demande de renouvellement de M. Anthony CHAMPION contrat CUI-PEC va être initiée dès décembre.
- **1001 gares :** La SNCF a lancé la consultation sur le dispositif « 1001 gares », ainsi quelques exemples de projets potentiels : studio photo et espace co-working, supérette, location de vélos...
- **Bilan accueil ados :** Les élus constatent une bonne communication cette année sur les ateliers effectués au sein de l'accueil ados, l'atelier rétro-gaming est un bel exemple de fréquentation et d'intérêt des jeunes. Un rendez-vous est programmé le jeudi 5 décembre avec le service enfance jeunesse de Touraine Vallée de l'Indre pour dresser le bilan.

Réunions :

- **Commission intercommunale « Assainissement-Eau potable » :** M. Gérard LEGRAND rapporte que les orientations budgétaires de ce service ont été abordées au cours de cette commission. Un point sur les travaux à initier à Villeperdue a été fait : le forage des Marsaules ne sera pas remis en service avant le second semestre 2020, date à laquelle est prévu également le remplacement du poste de relevage situé vers la CAT et la scission des armoires électriques afférentes. M. le Maire informe qu'un courrier émanant de Touraine Vallée de l'Indre informe de nouveaux projets de travaux, or les élus souhaiteraient que soient déjà réalisés ceux en attente.

- **Commission intercommunale « Culture-Lecture publique » et actualités bibliothèque « Lucien Brossard »** : Mme Nathalie NOMINÉ informe :
 - Que la médiathèque de Montbazou ouvrira bien en janvier 2020, que les travaux de celle de Monts avancement bien également.
 - Qu'il est proposé de mettre à disposition du temps des agents intercommunaux, actuellement dédié aux ALSH, en renfort des bibliothèques intercommunales, notamment sur les permanences école. Cette proposition sera faite auprès des bénévoles pour avoir leur assentiment, le risque étant aussi le désengagement des bénévoles.
 - Que la gratuité dans les bibliothèques intercommunales est actée à compter du 1^{er} janvier 2020.
 - Que du mobilier nouveau va être installé le 7 décembre par les bénévoles de la bibliothèque « Lucien Brossard ».
- **Conseil d'école** : M. Xavier GAUTHIER relate la teneur du conseil d'école du 5 novembre dernier.
 - L'élection des représentants des parents d'élèves s'est déroulée en octobre avec 35 % de participation sur 175 inscrits. A compter de 2020, le vote sera uniquement par correspondance.
 - 126 élèves sont répartis en 5 classes dont 35 maternels et une nouvelle enseignante est arrivée, Mme Elisabeth BAUGÉ.
 - Quelques points habituels de début d'année scolaire : Le règlement intérieur a été voté. Le rôle du conseil d'école a été rappelé : avis sur le fonctionnement et la vie de l'école. Le projet d'école est un outil de cohérence à l'école et entre les autres partenaires. 10 élèves sont concernés par le réseau d'aide, les enseignants déplorent toujours le manque de maître G (rééducation). Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sont toujours d'actualité. Les exercices de sécurité incendie ont été réalisés sans problème.
 - Les projets de cette année sont : l'opération « Lire c'est partir » (vente de livres à 1 € proposée au sein de la mairie), les séances de piscine proposées par Touraine Vallée de l'Indre, une étude sur l'astronomie avec une sortie à l'observatoire de Tauxigny, la course d'orientation, un spectacle offert par Touraine Vallée de l'Indre.
 - Les enseignants tiennent à remercier les services de mairie pour leur réactivité, notamment les services techniques.
 - Le projet de construction d'un bâtiment scolaire a été abordé mais le marché n'était, à la date de cette séance, pas encore finalisé.
 - Des paniers de basket pour enfants ont été demandés, ceux en place n'étant pas aux normes et allant être supprimés, des solutions sont à l'étude.
 - La fête de l'école est arrêtée à la date du 26 juin salle « Les Albizzias ».
 - Certains parents ont émis le souhait, dans un souci d'écologie, de remplacer les serviettes papier de la cantine par des serviettes tissu à la charge des familles. Ceci n'est pas envisagé pour cette année scolaire mais est à l'étude pour l'avenir.

Intercommunalité

- **Rapport d'activité 2018** : M. le Maire informe les élus que le rapport d'activité 2018 de Touraine Vallée de l'Indre a été présenté au conseil communautaire en date du 24 octobre 2019. Lecture faite, les élus prennent acte de ce rapport d'activité.

- **Fonds de concours exceptionnel Touraine Vallée de l'Indre - Ecole maternelle et ALSH :** M. le Maire informe les élus que les travaux demandés par la Direction départementale pôle jeunesse et sport aux fins d'habilitation CAF, sur le site de la garderie périscolaire, vont être réalisés et pris en charge financièrement par Touraine Vallée de l'Indre. Seul le remplacement des rideaux occultants des WC reste à la charge de la commune.
- **Lecture publique et gratuité :** Comme évoqué précédemment, M. le Maire informe les élus que la gratuité d'accès pour les bibliothèques de l'intercommunalité a été votée lors du conseil communautaire du 21 novembre 2019. Cette politique de la gratuité et d'harmonisation des tarifs contribue à favoriser l'équité territoriale et la circulation des usagers sur l'ensemble du réseau des bibliothèques du territoire. L'adhésion à la bibliothèque permet également l'accès au site « La navette » proposant au prêt les acquisitions de l'ensemble du territoire et le site « Nomade » proposant nombre de films et formations, ainsi qu'un choix, jugé un peu élitiste, de livres et musiques. Se rapprocher de la bibliothèque aux heures d'ouverture pour avoir plus d'informations sur ces services.
- **Garderie périscolaire et goûter :** M. le Maire informe les élus que Touraine Vallée de l'Indre a passé une convention avec Convivio pour la fourniture de goûter pour la garderie périscolaire. Auparavant, le surplus de la cantine abondé de quelques achats supplémentaires, suffisaient à couvrir les besoins en goûter mais cette formule ne correspondait pas au souhait de l'intercommunalité, d'où la passation de cette convention de prestation de service.
- **Création équipements sportifs extérieurs en accès libre :** M. le Maire informe les élus du lancement d'un programme de soutien à la création d'équipements sportifs extérieurs en accès libre par les communes sur 2019-2026. Les dossiers seront à présenter au fur et à mesure selon l'avancée concrète du projet.

Budget-Finances

- **Tarifs location salles communales 2020 :** Les élus décident, à l'unanimité, une augmentation de 2% avec un arrondi sur l'euro supérieur sur les tarifs des salles communales mises à la location.
- **Régularisations budgétaires :** M. le Maire informe les élus qu'il est nécessaire de faire des régularisations budgétaires en dépenses et recettes de fonctionnement ainsi qu'en investissement. Après explication, les élus acceptent, à l'unanimité, les régularisations budgétaires nécessaires proposées.
- **Subventions :** Suite aux demandes reçues en mairie et selon la règle retenue pour les établissements scolaires où sont inscrits des jeunes de la communes, à savoir 25 € par jeune, et sur proposition de M. le Maire, les élus décident d'octroyer une subvention au CFA BTP de Saint Pierre des Corps à hauteur de 50 € et à la MFR d'Azay le Rideau à hauteur de 75 €.
- **Admission en non-valeur :** M. le Maire porte à la connaissance des élus une liste d'impayés d'un administré que le receveur municipal propose de mettre en admission en non valeur. Après étude de ces propositions, les élus acceptent, à l'unanimité, ces sommes pour un total de 2600,25 €.
- **Indemnités du comptable public :** Après lecture des conditions d'octroi des indemnités du comptable public, M. le Maire précise que lorsqu'il accepte de fournir son aide, le comptable public agit personnellement et non en qualité d'agent d'Etat, il souligne qu'il n'y a pas eu de sollicitation de la commune. Ainsi, après présentation du décompte de l'indemnité de conseil alloué au comptable du Trésor pour 2019, les élus décident à l'unanimité de ne pas octroyer cette indemnité qu'ils trouvent obsolète et non justifié.
- **Point CARM (service de l'Education Nationale) et gestion informatique de l'école :** M. Xavier GAUTHIER rappelle le désengagement du CARM (service de l'Education Nationale) pour la gestion informatique et la sollicitation de la commune pour reprendre cette mission, bien qu'elle n'en ait ni les

compétences ni les finances afférentes. Dans l'intérêt des élèves et sur conseil du CARM, un diagnostic a toutefois été demandé auprès du Groupement d'Intérêt Public Région Centre InterActive (GIP RECIA) afin de cerner les problématiques de dysfonctionnements actuels. Le devis transmis est fort élevé avec un engagement sur 3 ans, M. Xavier GAUTHIER a sollicité le prestataire informatique AERYYS pour répondre aux exigences de remise à niveau du système informatique de l'école. Les élus acceptent de déléguer à M. Xavier GAUTHIER cette étude et de signer le devis le mieux-disant.

Travaux communaux

- **Point bâtiment scolaire :** M. le Maire fait un point sur l'avancée de ce dossier rappelant que le marché est signé et que les ordres de service sont délivrés. Les travaux doivent commencer en janvier 2020 pour une durée prévisible de 8 mois.
- **Bâtiment scolaire et avenant MOE :** Au vu du montant du marché revu à la hausse, il est nécessaire de passer un 2^{ème} avenant pour la maîtrise d'œuvre de ces travaux, les honoraires, représentant 8% du montant des travaux augmentent donc de 29 782,35 €HT à 33 460,30 €HT. Les élus, acceptent, à l'unanimité, cet avenant et autorisent M. le Maire à signer tous les documents afférents.
- **Fonds de Solidarité Territoriale (FST) :** M. le Maire informe les élus que la convention de subvention au titre du FST est signée. Le solde octroyé sur cette enveloppe s'élève à 80 187 €. 30 % de cette subvention seront versés prochainement puisqu'ils sont engagés dès la signature de ladite convention.
- **Fonds Départemental de Solidarité Rurale 2020 et bâtiment scolaire :** Une subvention regroupant l'enveloppe socle de 11 214 € et l'enveloppe projet, dont le montant est défini par une commission d'attribution, au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale est sollicitée auprès du Conseil Départemental pour la construction du bâtiment scolaire.
- **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux 2020 (DETR) :** Les élus décident de ne pas déposer de demande de DETR sur 2020 ; il est difficile de lancer un nouveau projet à ce stade, d'autant plus que la dotation 2019 à ce titre est en cours.
- **Voirie et devis nettoyage fossé :** Le devis de broyage et nettoyage du fossé sur le secteur de la Vaumènerie, présenté par Mme Arlette DUCHÊNE, est accepté à l'unanimité pour un montant de 1248 €.
- **Infiltrations salle polyvalente et intervention SMAC :** M. le Maire informe les élus qu'un diagnostic a été établi par la société d'étanchéité SMAC suite à des infiltrations sur la toiture de la salle polyvalente. Une intervention prochaine est programmée par cette même société pour effectuer les réparations nécessaires.

Urbanisme

- **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :** Les élus ne souhaitent pas préempter sur les parcelles et biens situés :
 - au 44 rue des Champs Gibert
 - au 3 place du monument
- **Vente pavillon rue de l'Arche :** M. le Maire rappelle la sollicitation d'achat d'un pavillon mitoyen communal par son locataire actuel. Une demande d'estimation auprès des domaines a été faite en date du 17 octobre dernier. Ces services ont informé que cette demande d'estimation n'était plus de rigueur au vu de la valeur du bien et de la strate de population de la commune. En cette fin de mandat, les élus préfèrent laisser la décision au prochain conseil municipal de céder ou pas ce bien communal. Dans cette attente, un courrier de réponse sera fait auprès du demandeur exprimant d'ores et déjà que le prix d'achat offert sera plus élevé que celui souhaité.

- **Création voie communale et nom de rue :** M. le Maire précise que la parcelle communale cadastrée section B n°839 d'une superficie de 1165 m² est en partie utilisée pour la desserte du local technique communal et d'un bien privé. Pour des raisons pratiques de localisation, il serait, ainsi, souhaitable de classer la partie dite de desserte de cette parcelle, soit 290 m², en voie communale et de mettre en place nom de rue et numérotation pour cette voie. Après discussion et délibération les élus arrêtent leur choix sur : impasse des barons ; proposition adoptée à l'unanimité à main levée.

Dates à retenir

- Rendez-vous accueil ados **Jeudi 5 décembre** à 14h00 – mairie
 - Soirée doudou **Mardi 10 décembre** à 19h00 - bibliothèque
 - Atelier Noël **Mercredi 18 décembre** à 15h00 – bibliothèque
 - Repas Noël cantine scolaire **Jeudi 19 décembre** à 12h00 – salle « les albizzias »
 - Repas du personnel **Vendredi 20 décembre** à 20h00 – Restaurant la Liodière-Joué les Tours
- 2020
- Cérémonie des vœux du Maire **Vendredi 17 janvier** à 19h00 – salle « Les Albizzias »
 - Prochains CM **Vendredi 24 janvier** à 20h00 – mairie
et **28 février**
 - Conseil d'école **Lundi 10 février** à 18h00– salle informatique école
et **11 juin**

Questions diverses

- **Sècheresse et reconnaissance catastrophe naturelle 2018 :** Suite à quelques signalements de dégâts causés par la sécheresse de 2018 et au dossier déposé auprès des services de la Préfecture, la reconnaissance de catastrophe naturelle n'a pas été déclarée pour notre commune (seules deux communes d'Indre et Loire ont été retenues). Toutefois, une nouvelle demande va être initiée pour 2019 ; en effet, suite à l'article paru dans la lettre d'infos d'octobre, plusieurs foyers ont déposé un dossier en mairie. Il est à noter qu'une association basée sur Chambray les Tours peut aider les personnes ayant subi des dommages liés à ce phénomène de sécheresse : **Association des Sinistrés de la Sècheresse d'Indre et Loire contact** assil37.blog.free.fr ou 06 38 46 83 95
- **Carrefour RD910 et RD21 :** M. le Maire a été saisi de nouveau par un administré, suite à un accrochage routier, pour faire remonter la dangerosité du carrefour de la RD910 et RD21 situé sur la commune de Sorigny mais desservant Villeperdue. Il rappelle qu'un courrier dans ce sens a été adressé au Conseil Départemental en mars 2018, qu'un diagnostic avait été promis en réponse. La commune va solliciter de nouveau le Conseil Départemental sur ce diagnostic en attente.
- **SIEIL et modification de statuts :** M. le Maire informe les élus que les statuts du SIEIL doivent être modifiés au vu de la représentativité de la Métropole au sein de ce syndicat. Les élus, à l'unanimité, adoptent les modifications des statuts du SIEIL approuvés par le Comité syndical du SIEIL en date du 14 octobre 2019.
- **Référendum ADP :** M. le Maire rappelle qu'il est possible de voter à un référendum relatif à la privatisation des aéroports de Paris : www.referendum.interieur.gouv.fr

Le secrétaire de séance